



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHARENTE

### Relevé de décisions de la réunion de Bureau de CLE du SAGE Charente

Saintes (17) – 13 juin 2016

Les documents présentés en séance sont disponibles sur l'espace collaboratif du site de l'EPTB Charente :

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/organisation/le-bureau-de-la-cle-charente/compte-rendus-des-reunions-du-bureau-de-la-cle-charente>.

Liste des participants et des excusés : Cf. annexe

#### Ordre du jour de la réunion :

##### **Présentation du projet de stratégie du SAGE Charente**

*Ce document présente de manière synthétique les principales décisions prises collectivement à l'issue d'échanges entre les participants.*

M. Guindet organise un rapide tour de table, présente les excuses des membres absents et introduit la réunion en précisant l'unique point à l'ordre du jour : présentation du projet de stratégie du SAGE Charente.

Après avoir brièvement rappelé le calendrier d'élaboration, M. Rousset présente le plan général du document en 3 parties :

1. L'élaboration de la stratégie du SAGE Charente
  - Le contexte d'élaboration et les fondements : rappel des caractéristiques du SAGE attendues par les membres de la CLE ;
  - Les éléments méthodologiques : rappel de la démarche globale s'appuyant sur les constats (diagnostic et tendances) pour définir des enjeux déclinés en objectifs prioritaires et orientations thématiques ;
2. Les enjeux du bassin : rappel des enjeux globaux validés par la CLE et territorialisés lors des commissions géographiques du printemps 2016 ;
3. La stratégie du SAGE Charente :
  - Objectifs prioritaires : rappel des objectifs prioritaires validés par la CLE et territorialisés lors des commissions géographiques du printemps 2016 ;
  - Orientations thématiques : le cœur opérationnel de la stratégie.

Mme Rouet et Mme Rhone considèrent que les rappels du contexte, de la méthodologie, des enjeux et des objectifs ont déjà fait l'objet de présentations, d'échanges et de validations par la CLE. Compte tenu de l'antériorité de la démarche et du temps limité en réunion de CLE, il est demandé que ces éléments soient présentés de manière succincte.

M. Dehillerin et Mme Ollivier estiment important que les échanges et débats des membres de la CLE soient concentrés sur les orientations thématiques : éléments nouveaux et cœur opérationnel pour la rédaction du SAGE Charente. L'élaboration de la stratégie constitue un moment opportun pour s'approprier les orientations et vérifier où le curseur doit être positionné. Tout ne doit pas être de nouveau débattu en CLE : la maturité du document doit être portée par le Bureau. Néanmoins, certains aspects doivent être précisés et la CLE doit se prononcer.

M. Guindet confirme que la concertation a eu pour cadre les commissions, avec des 200 à 300 contributeurs, et que c'est le Bureau qui a suivi la démarche. Les contributions de la CLE ont été jusqu'à présent modestes. La prochaine réunion de CLE devra donc permettre cette appropriation et ce positionnement vis-à-vis des orientations stratégiques du SAGE Charente, sans remettre en cause un travail largement concerté.

M. Rousset présente les 6 chapitres d'orientations de la stratégie :

- 4 d'entre eux correspondent à des approches thématiques classiques des SAGE : « Prévention des inondations et des submersions marines », « Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage », « Gestion et prévention des intrants et rejets polluants », « Aménagement et gestion des milieux aquatiques » ;
- le 5<sup>ème</sup> correspond à une approche transversale, en liens étroits avec les 4 précédents : « Aménagements sur les versants » ;
- enfin, le 6<sup>ème</sup> est centré sur des propositions pour la mise en œuvre du SAGE intégrant les aspects institutionnels et économiques : « Organisation, participation des acteurs et communication »

M. Dehillerin souligne le caractère central du 6<sup>ème</sup> chapitre relatif à la gouvernance et considère que sur certains aspects cela peut impliquer des positionnements forts de la CLE, notamment pour réaffirmer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

M. Rousset expose les modalités de rédaction des différents chapitres : rappel des objectifs prioritaires auxquels ils répondent, contenu exhaustif des orientations rédigé de façon synthétique, encart résumé mis en exergue pour une lecture rapide. Il est également proposé lors de la présentation en CLE d'illustrer chacun de ces chapitres d'une ou plusieurs mesures « emblématiques ».

Ces derniers éléments ne sont pas jugés pertinents car trop réducteurs vis-à-vis de l'ensemble de la stratégie. Le document est jugé suffisamment court et pédagogique, ce qui ne justifie pas de le résumer davantage au risque de le dénaturer. Quant aux illustrations par des mesures emblématiques, elles risquent de focaliser les débats sur un nombre restreint de dispositions qui doivent encore être précisées lors de la prochaine phase de rédaction du PAGD et du Règlement. En conséquence, les encarts de résumés seront supprimés du document de la stratégie et la présentation en CLE ne s'appuiera pas sur les « mesures emblématiques » qui avaient été envisagées.

La suite de la réunion a pour support la partie « Orientations thématiques » du document de stratégie du SAGE.

M. Sirot présente les orientations de la stratégie du SAGE par thématique.

Concernant le chapitre gouvernance, Mme Ollivier insiste sur la nécessité de ne pas limiter la connaissance à des enjeux d'économies d'échelles. Il importe également que la CLE précise ce qui est attendu de la structure porteuse, l'EPTB Charente.

M. Bayou demande à ce que soient précisées clairement les réglementations qui découleront du SAGE. M. Dehillerin ajoute qu'il faudra préciser à la CLE ce sur quoi le SAGE peut réglementer. Mme Barnier répond que la portée du SAGE est cadrée en fonction des champs d'application. M. Sirot précise que le SAGE est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, et qu'il pourra par exemple encadrer la réalisation d'installations, travaux, ouvrages et activités qui auraient des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est rappelé que le SAGE Charente fera l'objet d'un arrêté d'approbation interpréfectoral avant de devenir opposable aux décisions administratives et aux tiers.

En réponse à M. BRIE, M. Rousset précise que les orientations relatives à la gestion de l'étiage prennent aussi en compte les milieux.

Mme Rhone indique que d'autres systèmes de protection contre les submersions existent, autres que les digues, et qu'en matière de maîtrise foncière du littoral il faudra être vigilant pour préserver les bâtiments d'activités économiques en lien avec les productions marines. Elle rappelle qu'il existe différents types de marais (doux, salés).

En matière de gestion des prélèvements, Mme Ollivier estime nécessaire de réaliser un bilan et un suivi des volumes prélevables sur les eaux superficielles.

M. Dehillerin estime que la CLE a un rôle essentiel à jouer auprès des OUGC, pour assurer une cohérence de bassin. Toujours en matière de gouvernance, il pense primordial que la CLE se positionne sur la prospective : études sur les effets du changement climatique, mise en place d'outils ou de modèles de type Modchar, etc. Concernant les profils de vulnérabilité, il estime nécessaire de réaliser un bilan des actions engagées. Il pense enfin que le SAGE peut orienter la mise en œuvre d'outils contractuels en ciblant les territoires prioritaires.

M. Bayou regrette la lenteur et la complexité des financements qui accompagnent les pratiques agricoles plus durables (ex : MAEC).

Enfin, au-delà des aspects règlementaires et financiers, M. Rousset indique qu'une part importante du SAGE est consacrée à l'animation, la communication et l'accompagnement des actions.

M. Sirot présente le calendrier pour la suite de l'élaboration du SAGE Charente. Un accompagnement juridique de la cellule d'animation de la CLE est prévu pour la phase de rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE Charente. Un comité de rédaction et des groupes de travail spécifiques seront également mis en place pour accompagner la cellule d'animation dans la rédaction des documents du SAGE Charente. L'objectif fixé est de valider un projet de SAGE Charente par la CLE en mai 2017, avant le renouvellement complet de la CLE qui doit intervenir en juin 2017.

M. Guindet propose de soumettre la stratégie du SAGE, préalablement modifiée pour tenir compte des remarques du bureau, à l'avis de la CLE.

Après avoir remercié les participants, M. Guindet clôture la réunion à 12H30.

## ANNEXE : Liste des participants et des excusés

### Membres du Bureau élargi au comité technique du SAGE Charente

Identité	Emargement	Personnes déléguées / accompagnantes
Monsieur Claude GUINET	Présent	
Monsieur Jean-Jacques CATRAIN	Présent	
Madame Maryse LAVIE-CAMBOT	Présent	
Monsieur Jacques SAUTON	Présent	
Madame Eliane REYNAUD	Présent	
Monsieur Alain TESTAUD	Excusé	
Monsieur Alain BURNET	Excusé	
Monsieur Jean-Marie PETIT	Excusé	Laurent POUZIN et Elodie PONLAITIAC
Monsieur Jean-Claude GODINEAU	Excusé	Célia LEVINET
Madame Michèle BAZIN	Excusée	
Madame Laurence MARCILLAUD	Excusée	
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou son représentant	Présent	Edouard DEHILLERIN
Madame la Directrice de la DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de la Charente), ou son représentant	Présent	Nathalie OLLIVIER
Monsieur le Directeur de la DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime), ou son représentant	Présent	Véronique BARNIER
Monsieur le Délégué interrégional de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), ou son représentant	Excusé	
Monsieur le Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, ou son représentant	Présent	Laurent BUI DINH
Monsieur le Président de France hydroélectricité, ou son représentant	Excusé	
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, ou son représentant	Présent	Olivier BAYOU
Monsieur le Président de COGESTEAU, ou son représentant	Présent	Jean-Jacques BLANCHON
Monsieur le Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, ou son représentant	Présent	Charlotte RHONE
Monsieur le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant	Présent	Marie ROUET
Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Poitou-Charentes, ou son représentant	Présent	Jacques BRIE

### Animateurs (EPTB Charente - cellule d'animation du SAGE Charente)

Identité	Fonction
Monsieur Baptiste SIROT	Directeur adjoint de l'EPTB Charente Responsable du SAGE Charente
Monsieur Denis ROUSSET	Animateur du SAGE Charente
Madame Sammie TALLERIE	Chargée de mission SAGE Charente